



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24341
21 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE INTERIMAIRE
DES NATIONS UNIES AU LIBAN**

(pour la période allant du 21 janvier 1991 au 21 juillet 1992)

Introduction

1. Dans sa résolution 734 (1992) du 29 janvier 1992, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 juillet 1992. Dans cette même résolution, le Conseil approuve les recommandations du Secrétaire général tendant à réduire les effectifs militaires de la Force. Il réaffirme qu'il soutient fermement la cause de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; il souligne à nouveau le mandat de la Force et les principes généraux la concernant, tels qu'ils sont énoncés dans le rapport du Secrétaire général en date du 19 mars 1/, approuvé par la résolution 426 (1978), et demande à toutes les parties intéressées de coopérer pleinement avec la Force pour qu'elle puisse accomplir intégralement sa mission; il réaffirme aussi qu'il convient que la Force accomplisse intégralement sa mission telle qu'elle est définie dans les résolutions 425 (1978) et 426 (1978), ainsi que dans toutes les autres résolutions pertinentes. Enfin, le Conseil prie le Secrétaire général de poursuivre ses consultations avec le Gouvernement libanais et les autres parties directement concernées par l'application de la résolution et de lui faire rapport à ce sujet.

Organisation de la Force

2. En juillet 1992, la Force se composait des effectifs suivants :

Forces militaires

Fidji	QG de la Force	14	
	Bataillon d'infanterie	659	
	Réserve mobile de la Force	34	
	Police militaire	8	715 a/
Finlande	QG de la Force	12	
	Bataillon d'infanterie	502	
	Réserve mobile de la Force	20	
	Police militaire	9	543
France	QG de la Force	17	
	Bataillon composite (compagnie du matériel, compagnie d'appui, compagnie d'escorte blindée)	474	
	Police militaire	10	501
Ghana	QG de la Force	28	
	Bataillon d'infanterie (y compris compagnie du génie)	819	
	Réserve mobile de la Force	35	
	Police militaire	8	890 a/
Irlande	QG de la Force	14	
	Bataillon d'infanterie	654	
	Unité de commandement du QG	53	
	Réserve mobile de la Force	17	
	Police militaire	12	750
Italie	QG de la Force	4	
	Unité hélicoptérée	44	
	Police militaire	4	52
Népal	QG de la Force	13	
	Bataillon d'infanterie	801	
	Réserve mobile de la Force	32	
	Police militaire	5	851 a/

/...

Forces militaires

Norvège	QG de la Force	25	
	Bataillon d'infanterie	660	
	Compagnie du matériel	163	
	Réserve mobile de la Force	36	
	Police militaire	16	900
Pologne	QG de la Force	4	
	Hôpital de la Force	79	
	Police militaire	1	84
Suède	QG de la Force	19	
	Bataillon logistique	488	
	Réserve mobile de la Force	6	
	Police militaire	8	521
Total, FINUL			5 807 <u>b/</u>

a/ Y compris un officier temporairement affecté à des fonctions de conseiller militaire auprès du Représentant personnel du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan.

b/ Une équipe de quatre officiers a été détachée, pour un temps limité, pour servir en Yougoslavie, en décembre 1991 puis en mars 1992.

Le déploiement de la FINUL au mois de juillet 1992 est indiqué sur la carte qui accompagne le présent rapport.

3. Le général de corps d'armée Lars-Eric Wahlgren (Suède) continue d'exercer les fonctions de commandant de la Force.

4. Soixante-cinq observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) ont apporté leur concours à la FINUL. Ces officiers non armés, qui forment le Groupe d'observateurs au Liban, sont placés sous le contrôle opérationnel du commandant de la FINUL. Ils occupent les cinq postes d'observation situés du côté libanais le long de la ligne de démarcation de l'armistice Israël-Liban. Ils ont aussi quatre équipes mobiles dans la partie de la zone sous contrôle israélien qui fait partie de la zone d'opérations de la FINUL. Deux observateurs militaires de l'ONUST sont affectés au quartier général de la FINUL.

5. L'appui logistique de la FINUL a été assuré par le bataillon logistique suédois, des éléments du bataillon composite français, la compagnie du matériel norvégienne, la compagnie du génie ghanéenne et l'unité hélicoptée

/...

italienne, et par certaines sections du personnel civil, surtout en ce qui concerne les transmissions et l'entretien des véhicules. La FINUL employait 515 civils, 142 recrutés sur le plan international et 373 sur le plan local.

6. La petite équipe médicale fournie conjointement par la Norvège et la Suède, qui remplace provisoirement l'unité médicale suédoise (voir S/23452, par. 7), a été remplacée, le 27 avril, par une autre équipe, fournie par la Pologne.

7. La réserve mobile de la Force, compagnie mécanisée composite comprenant actuellement des éléments de sept contingents (Fidji, Finlande, Ghana, Irlande, Népal, Norvège et Suède), a fréquemment été appelée à renforcer les bataillons de la FINUL en cas d'incidents graves et lors de la relève des contingents.

8. La Force a préparé un plan détaillé en vue de la réduction de 10 % de ses effectifs militaires autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 734 (1992). Faute de temps, ce plan n'a pu être mis en oeuvre dès la première série de relève des contingents au printemps 1992; il prendra toutefois effet au cours de la période à venir. Les effectifs civils recrutés sur le plan international seront réduits de 17 %. Il est à noter que toutes ces réductions, qui permettront d'opérer des économies au niveau des frais de transport et de logement, n'entraveront nullement les activités opérationnelles de la Force.

9. J'ai le regret d'informer le Conseil qu'un soldat de Fidji a été tué par balle et qu'un soldat ghanéen a trouvé la mort dans un accident. Huit autres soldats ont été blessés par balle ou à la suite d'explosions et sept dans des accidents de la circulation. Depuis la création de la FINUL, 186 militaires ont trouvé la mort : 70 tués par balle ou par l'explosion de mines ou de bombes, 79 décédés par suite d'accidents et 37 morts d'autres causes. Deux cent quatre-vingt soldats ont été blessés par balle ou par suite de l'explosion de mines ou de bombes.

10. La Force a poursuivi son programme de construction d'ouvrages destinés, dans des positions réparties dans l'ensemble de la zone de déploiement, à protéger les effectifs et les moyens d'observation. Un certain nombre de positions ont été déplacées pour répondre aux besoins opérationnels. L'on a également poursuivi les travaux de construction d'un nouveau quartier général, plus sûr, pour le bataillon irlandais, près de Tibnin. Par ailleurs, la partie occidentale du secteur occupé par le bataillon ghanéen devant être remplacée sous l'autorité du Gouvernement libanais (voir par. 12 ci-dessous), l'on a entamé les travaux nécessaires en vue du redéploiement de ce bataillon aux alentours de Bir Sanasil.

11. La FINUL a continué à avoir des difficultés à obtenir les terrains et les locaux dont elle a besoin pour ses postes de contrôle, d'observation et autres. Ces difficultés sont dues essentiellement au fait que, depuis 1987, le Gouvernement libanais ne paie pas les propriétaires des terrains et

/...

bâtiments utilisés par la FINUL. Elles ont été aggravées par le retour au pays de nombreux libanais. Ces problèmes ont été portés à l'attention des autorités libanaises à maintes reprises.

Coopération avec l'armée libanaise

12. Conformément à son mandat, qui est d'aider le Gouvernement libanais à rétablir son autorité effective dans la zone de déploiement, et à la suite de propositions formulées par un groupe de travail conjoint composé de militaires de l'armée libanaise et de la Force, la partie occidentale du secteur occupé par le bataillon ghanéen - d'une superficie de 32 kilomètres carrés et englobant sept villages - a été replacée sous l'autorité de l'armée libanaise, le 9 avril 1992, après que la Force eut évacué les positions qu'elle y occupait. La liaison avec l'armée libanaise s'est encore améliorée et est très opérante. La Force maintient aussi des contacts étroits avec le commandant de l'armée libanaise.

13. La Force reste en contact étroit avec les autorités libanaises pour toutes les questions d'intérêt mutuel. Pour ce qui est du maintien de l'ordre dans la zone d'opérations, la force a collaboré de très près avec la gendarmerie libanaise, qui dispose de postes à Jwayya, Qana et Tibnin, ainsi qu'à Tir et Al-Buss, à la périphérie immédiate de cette zone.

La situation dans la zone d'opérations de la FINUL

14. Israël a continué à contrôler dans le Sud-Liban une zone occupée par les forces de défense israéliennes (FDI) et les forces de facto, appelées "Armée du Liban du Sud". Les frontières de la zone sous contrôle israélien n'ont pas été clairement définies mais sont délimitées en fait par les positions avancées des FDI et des forces de facto. Cette zone comprend la zone adjacente à la ligne de démarcation de l'armistice, une partie des secteurs des bataillons fidjien, népalais, irlandais et finlandais et tout le secteur du bataillon norvégien, ainsi que des zones assez importantes au nord de la zone d'opérations de la FINUL. A l'intérieur de celle-ci, les FDI et les forces de facto ont continué à occuper 56 positions, comme il est indiqué sur la carte ci-jointe. Celle-ci signale également les secteurs sous contrôle israélien situés au-delà de la zone d'opérations de la FINUL.

15. Dans la zone qu'il contrôle, Israël a maintenu en activité, en plus des forces de facto, une administration civile et un service de sécurité disposant de pouvoirs étendus lui permettant de traquer ceux qu'il soupçonne de s'opposer à l'occupation israélienne. Le 17 juin, cinq familles shiites d'Aytaroun et de Houle ont été expulsées de la zone sous contrôle israélien pour des raisons de sécurité. Les déplacements entre la zone sous contrôle israélien et le reste du Liban sont étroitement contrôlés et cette zone dépend de plus en plus d'Israël du point de vue économique. On estime à 3 000 le nombre de Libanais résidant dans cette zone qui travaillent en Israël; ce sont les forces de facto et le service de sécurité qui déterminent l'accès aux emplois en question. Israël a poursuivi l'exécution de son programme de construction et d'amélioration de routes; certains de ces travaux routiers

/...

profitent à la population locale, mais ils sont pour une large part destinés à améliorer la mobilité des FDI et des forces de facto et la capacité des FDI d'amener des renforts d'Israël.

16. Le secteur du bataillon norvégien est un cas spécial, en ce sens qu'il est entièrement compris dans la zone qu'Israël contrôle depuis qu'il a envahi le Liban en 1982. La FINUL a néanmoins continué de ne ménager aucun effort pour faire régner la paix dans ce secteur, conformément au mandat qui lui a été confié. Il a été fait remarquer aux autorités israéliennes que pour ce faire, il fallait que les FDI et les forces de facto n'entreprennent pas d'opérations militaires dans le secteur. Au cours de la période considérée, les FDI et les forces de facto se sont abstenues d'entreprendre des opérations d'envergure dans ce secteur, mais elles y ont envoyé des patrouilles à pied ou motorisées et ont tiré des coups de feu aussi bien depuis l'extérieur que depuis l'intérieur du secteur. Les services de sécurité et l'administration civile organisés par Israël ont continué d'y opérer.

17. La FINUL a continué de s'opposer aux tentatives faites par des éléments armés pour pénétrer ou opérer dans la zone où elle est déployée. Il en est parfois résulté des frictions aux points de contrôle de la FINUL, suivies de harcèlements et de menaces contre les membres de la Force. On a généralement pu régler ces incidents par la négociation.

18. Au cours de la période considérée, la FINUL a dénombré 28 opérations lancées par des groupes de résistance contre les FDI et les forces de facto (une dans la deuxième quinzaine de janvier, 16 en février, 3 en mars, 3 en avril, une en mai, une en juin et 3 dans la première quinzaine de juillet). On a également signalé des attaques lancées contre des positions des FDI et des forces de facto au nord du Litani et les tirs d'artillerie et de mortier que la FINUL a pu observer étaient souvent dirigés contre des cibles situées au nord de la zone de déploiement de la FINUL. A l'intérieur de cette zone, les groupes de résistance ont le plus souvent déposé des engins piégés en bordure des routes. Toutefois, le 6 avril, des éléments armés ont tendu une embuscade à un convoi des FDI et des forces de facto, parmi lesquelles ils ont fait des victimes; et le 19 mai, d'autres éléments armés ont lancé une attaque coordonnée sur une position tenue par les FDI et les forces de facto près du pont d'Akiya, dans le secteur du bataillon finlandais; l'attaque a fait des victimes et des membres des forces de facto ont été faits prisonniers.

19. Les FDI et les forces de facto ont réagi à ces attaques ou ont lancé elles-mêmes des opérations en employant l'artillerie, les mortiers et les chars. Elles ont à maintes reprises tiré sur des villages. Des coups de feu ont ainsi été essuyés par les villages de Majdal Silm (6 et 19 février, 10 et 11 mars), Ghanduriyah (13 février), Qabrikha (9 février, 11 mars), Kafra (20 février), Tallusah (10 mars), Frun (18 juin, 18 juillet) et Yatar (13 juillet). Le 11 mars, à la suite du décès d'un membre des forces de facto lors de l'explosion d'un engin piégé déposé au bord d'une route, la FINUL a pu voir sept villageois forcés d'avancer devant une patrouille de déminage des forces de facto entre Tallusah et une position tenue par ces forces, les deux sites se trouvant à proximité immédiate du secteur du bataillon irlandais.

/...

20. Les FDI ont eu de plus en plus souvent recours aux hélicoptères de combat pour attaquer des maisons individuelles dans la zone d'opérations. La plus grave de ces attaques s'est produite le 21 mai, lorsque des missiles ont été tirés depuis des hélicoptères Cobra sur deux maisons de Dirdghaya, dans le secteur du bataillon ghanéen; six personnes ont été tuées et quatre autres blessées. Des attaques semblables ont pris pour cible des maisons de Shaqra (18 mars; un tué et un blessé), Yatar (23 avril), Majdal Silm (31 mai), Bir Sanasil (31 mai), Siddiqin (18 juin) et Haris (30 juin). Des hélicoptères de combat ont également été employés contre le camp de réfugiés palestiniens de Rashidiyah (15 février, 1er juillet), situé à proximité immédiate de la zone d'opérations de la FINUL.

21. Au mois de février, la situation est devenue très tendue à la suite de l'assassinat de Sheikh Abbas Musawi, le Secrétaire général de Hizbollah, ainsi que de sa femme et de son jeune fils, par des forces israéliennes qui ont attaqué sa voiture avec des hélicoptères le 16 février au nord du Litani. Il s'en est suivi un duel d'artillerie et de lance-roquettes entre des éléments armés libanais et les FDI/forces de facto. Des obus et des roquettes ont atteint des villes situées dans le nord d'Israël et de nombreux villages du Liban du Sud. Dans la zone d'opérations de la FINUL, les secteurs des bataillons népalais et irlandais ont été les plus touchés et nombre d'habitants de ces secteurs ont dû s'enfuir de chez eux.

22. Le 20 février, un élément blindé israélien, épaulé par des éléments des forces de facto, a effectué une incursion en direction de Kafra, dans le secteur du bataillon népalais. L'élément blindé comprenait deux compagnies renforcées dotées de chars, de véhicules blindés de transport de troupes et de bouteurs. La FINUL a occupé au sud de Kafra des positions destinées à lui barrer la route et tenues par le bataillon népalais, la réserve mobile de la Force et la réserve mobile du bataillon fidjien, et a retardé l'avance israélienne pendant deux heures et demie. Dans l'intervalle, de nombreux habitants ont fui le secteur. Les bouteurs des FDI ont dégagé la route des obstacles antichars que la FINUL y avait dressés, permettant ainsi à l'élément israélien d'avancer en direction de Kafra. Il a été accroché par des éléments armés venu enrayer l'avance israélienne. Au cours de cette incursion, le secteur a essuyé les tirs d'artillerie et de mortier des FDI/forces de facto et été mitraillé par des hélicoptères de combat israéliens. L'élément israélien s'est retiré le lendemain matin. Cinq soldats fidjiens ont été blessés dans l'explosion causée par un missile tiré de l'un des hélicoptères et leur évacuation par un hélicoptère de la FINUL a été retardée par les autorités militaires israéliennes qui lui ont donné plusieurs fois l'avertissement de ne pas décoller; l'un des cinq blessés est mort des suites de ses blessures environ deux semaines plus tard.

23. J'ai protesté avec force auprès du Gouvernement israélien contre cette incursion et, compte tenu de la gravité de la situation, j'ai chargé MM. Marrack Goulding et Kofi Annan, respectivement Secrétaire général adjoint et Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, de se rendre dans la région. MM. Goulding et Annan ont rencontré de hauts fonctionnaires libanais et israéliens et se sont entretenus avec le commandant de la FINUL et

/...

ses principaux collaborateurs; par ailleurs, ils se sont rendus à Kafra, qui avait beaucoup souffert des bombardements israéliens. La tension qui régnait dans la région a diminué vers la fin du mois de février.

24. Au cours de la période considérée, les FDI/forces de facto ont tiré en 175 occasions sur des positions tenues par la FINUL ou dans leur voisinage immédiat. Le 15 juillet, des chars ont tiré depuis une position des FDI/forces de facto à Qantarrah sur une position de la FINUL située au sud de Qabrikha, dans le secteur du bataillon irlandais. Cinq coups de pièce de char ont été tirés sur cette position, dont deux l'ont atteinte et endommagée. Pendant le tir, la radio de l'unité irlandaise a été brouillée. Peu après, une position tenue par la FINUL à Tulin, non loin de là, a essuyé un tir d'artillerie. Quatre obus sont tombés à proximité de la position de la FINUL en l'encadrant; un cinquième obus est tombé à l'intérieur de la position: il s'agissait d'un obus éclairant de 155 millimètres, qui a déclenché un incendie. Les tirs intentionnels dirigés contre des positions de la FINUL ont souvent fait l'objet de protestations auprès des autorités israéliennes.

25. Comme par le passé, les membres de la FINUL ont fait détoner des mines, des engins piégés et d'anciennes munitions de guerre non explosées et ont démantelé des explosifs et munitions de divers types dans la zone de déploiement. Soixante-cinq explosions contrôlées ont été effectuées.

26. La FINUL a continué, dans les limites des moyens dont elle dispose, à apporter une assistance humanitaire à la population civile de sa zone d'opérations. Cette assistance a consisté à approvisionner les habitants en fournitures médicales, en eau, en vivres, en combustibles et en électricité ainsi qu'à leur distribuer des vêtements, à réaliser des travaux de génie civil, à réparer les bâtiments endommagés par les combats et à assurer la protection des agriculteurs. En outre, grâce aux ressources mises à sa disposition par les Etats qui fournissent des contingents, la FINUL a pu procurer aux écoles des installations hydrauliques, du matériel et des services et faire don de fournitures aux services sociaux et aux personnes nécessiteuses. Les centres médicaux et les équipes mobiles de la FINUL ont soigné en moyenne 3 000 civils par mois, et des soins dentaires ont été également assurés sur le terrain. Dans le domaine humanitaire, la Force a collaboré étroitement avec les autorités libanaises, les organismes et programmes des Nations Unies exerçant des activités au Liban, le Comité international de la Croix-Rouge et diverses organisations non gouvernementales. La coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été particulièrement utile pour faire face aux effets de l'hiver, qui a été très rigoureux. La FINUL a utilisé les fonds reçus par la filière du PNUD pour remplacer le bétail et les cultures et réparer les serres qui avaient été endommagées et elle a distribué, avec le Gouvernement libanais, des vivres fournis par le Programme alimentaire mondial: 117 tonnes de vivres ont été distribuées à 60 villages et 2 500 familles. Le personnel de la FINUL a donné 9 000 dollars pour des causes humanitaires, depuis la fourniture d'un car à un orphelinat de Tibnin jusqu'à l'achat de manuels scolaires. Au début de juillet, la FINUL a transporté et surveillé les textes des épreuves du baccalauréat, envoyés de Beyrouth.

/...

Aspects financiers

27. Par sa résolution 46/194 du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses d'un montant brut de 13 337 000 dollars (soit un montant net de 13 089 000 dollars) pour le financement de la Force durant la période commençant le 1er février 1992 au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de la période de six mois spécifiée dans sa résolution 701 (1991). Cette autorisation a été accordée sous réserve que le montant effectif des dépenses à engager pour toute période de prorogation du mandat de la Force au-delà du 31 janvier 1992 soit préalablement approuvé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Par sa résolution 734 (1992) du 29 janvier 1992, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la FINUL jusqu'au 31 juillet 1992. Si le Conseil décide de proroger le mandat de la FINUL au-delà de la période actuellement spécifiée, les dépenses que devra assumer l'Organisation pour le financement de la Force seront dans les limites des engagements de dépenses autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/194.

28. A la mi-juillet 1992, les arriérés de contributions au Compte spécial de la FINUL pour la période allant de la date de création de la Force au 31 juillet 1992 se chiffraient à 231,2 millions de dollars.

Observations

29. Au cours des six derniers mois, l'élément marquant dans le sud du Liban a été la persistance de tirs nourris. Les événements du mois de février, qui sont décrits aux paragraphes 21 et 22 du présent rapport, montrent à quel point la situation y demeure mouvante.

30. La FINUL a continué de faire tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher que sa zone d'opérations ne soit utilisée aux fins d'actes d'hostilité. Elle a continué aussi de faire tout ce qu'elle pouvait pour protéger les civils pris dans le conflit, mais elle a été sérieusement gênée dans l'accomplissement de ses tâches par l'importance des tirs dont elle était elle-même la cible. Une fois encore, j'exhorte toutes les parties concernées à respecter le statut international et l'impartialité de la FINUL et à épargner la vie des hommes, des femmes et des enfants qui ne prennent pas part aux combats.

31. D'une manière générale, les hostilités qui se sont déroulées dans la zone d'opérations de la FINUL ont continué d'être concentrées sur certaines positions des FDI/forces de facto proches de centres de peuplement et sur les secteurs où est déployée la FINUL. J'ai rappelé aux autorités israéliennes la proposition de l'ONU concernant le retrait des forces de défense et des forces de facto de ces positions, où la FINUL pourrait s'établir. Je demeure convaincu qu'une telle mesure aurait un effet salutaire et j'espère que le nouveau Gouvernement en Israël l'envisagera favorablement.

32. Il est encourageant que l'armée libanaise ait pris en charge une partie de la zone d'opérations de la FINUL. Il s'agit d'une nouvelle mesure

/...

importante allant dans le sens du rétablissement de l'autorité du Gouvernement dans le sud du Liban. Il faut espérer qu'elle sera complétée par des progrès dans l'application des autres dispositions de la résolution 425 (1978), dont le Conseil de sécurité a réaffirmé la validité le 29 janvier 1992 en adoptant sa résolution 734 (1992).

33. L'attitude générale d'Israël quant à la situation dans le sud du Liban et au mandat de la FINUL demeure telle qu'elle est décrite dans les rapports précédents. Les autorités israéliennes continuent d'affirmer qu'elles n'ont pas d'ambitions territoriales au Liban, que l'établissement de la "zone de sécurité" procède d'un arrangement temporaire visant à assurer la sécurité du nord d'Israël tant que le Gouvernement libanais ne sera pas en mesure d'exercer efficacement son autorité et d'empêcher que le territoire libanais ne soit utilisé pour lancer des attaques contre Israël. Les autorités israéliennes considèrent en outre que tout le contentieux israélo-libanais devrait être réglé par la voie de négociations bilatérales dans le cadre du processus de paix. En attendant, Israël maintient les forces de facto et continue de renforcer son emprise sur la zone sous contrôle israélien, qui se trouve ainsi de plus en plus coupée du reste du Liban.

34. Le Gouvernement libanais a exposé les grandes lignes de sa position dans une lettre que son représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a adressée le 15 juillet 1992 (S/24293). Par cette lettre, le Représentant permanent m'a informé aussi que le Gouvernement libanais avait décidé de demander au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois.

35. Il ressort du présent rapport qu'une fois de plus la FINUL a été empêchée de s'acquitter de son mandat et que les parties au conflit dans le sud du Liban demeurent enfermées dans un cercle vicieux que la présence de la FINUL est censée permettre de briser. Or, en l'absence de la coopération qui est essentielle au succès de toute opération de maintien de la paix, les efforts de la FINUL ont seulement permis de limiter les conséquences des actes des parties - et il semble que celles-ci commencent à compter là-dessus. La contribution de la FINUL à la stabilité de la région n'en demeure pas moins substantielle surtout au moment de négociations. Je recommande donc au Conseil de sécurité d'accéder à la demande du Gouvernement libanais et de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 janvier 1993.

36. Tout en formulant cette recommandation, je me dois d'attirer l'attention sur le fait que le Compte spécial de la FINUL demeure fortement déficitaire. Les contributions impayées se chiffrent actuellement à environ 231 millions de dollars. L'Organisation est endettée d'autant envers les Etats Membres qui fournissent des troupes à la FINUL. Je demande instamment à tous les Etats Membres de payer rapidement et intégralement leurs contributions et aux Etats concernés d'acquitter la totalité de leurs arriérés.

37. Pour terminer, je tiens à rendre hommage au général Lars-Eric Wahlgren, commandant de la Force, et à tous les civils et militaires, hommes et femmes,

/...

placés sous son commandement ou son autorité opérationnelle pour la manière dont ils s'acquittent de leur difficile mission. Ils méritent d'être salués pour leur discipline et leur courage remarquables, qui font honneur à leur pays et à l'Organisation des Nations Unies.

Note

1/ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de janvier, février et mars 1978, document S/12611.

